

DEMANDE D'ADHESION

PHOTO

Je, soussigné(e),

NOM :
PRENOM :
ADRESSE professionnelle :
..... CP VILLE
ADRESSE personnelle :
..... CP VILLE
TELEPHONE MOBILE : FIXE :
COURRIEL :@.....
INSCRIT/E A L'ORDRE DES ARCHITECTES LE
REGION :
N° REGIONAL : N° NATIONAL
Diplômé/e de l'école : DATE :
Né/e le :

A/ Présente, ma candidature le (rayer la mention inutile) :
• au CREA dont je dépends¹, OU • PAR EXCEPTION, au CNEAF (cf encadré p2),

B/ et joins à la présente demande d'adhésion au CNEAF renseigné², l'entier dossier avec
– 1/ ma lettre de candidature,
– 2/ mon attestation d'inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes pour l'année en cours,
– 3/ un court CV,
– 4/ tout autre document éventuel attestant :
o de ma participation à des actions de formation et/ou événements précédents organisés par le CNEAF,
o de mon inscription sur une liste de CA et/ou un tableau de CAA
– 4/ « les Règles de bonnes pratiques de l'expert conseil du CNEAF », que j'ai lues, signées et auxquelles je m'engage³,

C/ Par ces démarches, je sollicite mon inscription au CNEAF par le CREA de
Pour valider mon adhésion⁴ et sous réserve de réception d'un avis favorable rendu avec l'appel de cotisation reçu de ce CREA joint, je verserai :

- **CAS 1 : ma demande est acceptée AVANT le 20 JUIN de l'année** : le montant total de la cotisation (part REGIONALE + part NATIONALE) => je bénéficierai des tarifs préférentiels réservés aux membres du CNEAF pour tous les événements du CNEAF de l'année (formations « catalogue », TRNTJ, congrès). Convoqué/e à la prochaine AG du CNEAF, je pourrai voter.
- **CAS 2 : ma demande est acceptée A PARTIR DU 21 JUIN de l'année** : le seul montant demandé par le CREA (au plus, la cotisation de la part REGIONALE) => je NE bénéficierai PAS des tarifs préférentiels réservés aux membres du CNEAF pour tous les événements du CNEAF proposés pour la dernière partie de l'année en cours (formations « catalogue », TRNTJ, congrès). Convoqué/e à la prochaine AG du CNEAF, je NE pourrai PAS voter.

D/ Renseignements complémentaires :

Formé/e à l'expertise par le CNEAF : non / oui – Dernière date et intitulé :
Pratique l'expertise : non / oui depuis le
Expert de Justice inscrit/e : non / oui sur
- la liste de la Cour d'Appel de depuis le
- le Tableau de la Cour administrative d'Appel de depuis le
- à une Compagnie d'experts (près une Cour d'appel ou CAA) non / oui – LAQUELLE :

¹) liste complète en annexe ou sur le site du CNEAF <https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/>

²) tout dossier incomplet (renseignements et/ou pièces demandées) sera rejeté

³) Les règles de bonnes pratiques sont téléchargeables sur le site du CNEAF <https://cneaf.fr/cneaf-2/adherer/>

⁴) cf page suivante, les INFORMATIONS concernant la « COTISATION ANNUELLE » du CNEAF

INFORMATIONS sur la COTISATION ANNUELLE ; conditions, engagements, avantages et conséquences

1/ après le dépôt du dossier de candidature, la cotisation annuelle est **due DES acceptation (*) de la demande présentée. Elle doit être versée :**

- au CREA de rattachement de la demande d'adhésion présentée,
- **ou, par exception**, directement au CNEAF dans les 2 cas suivants ;
 - o en l'absence de CREA de rattachement,
 - o suivant le refus d'un CREA de rattachement, après un recours présenté au CNEAF et un avis favorable rendu après examen du dossier de recours par le CNEAF.

2/ pour les membres rattachés à un CREA, le montant total de la **COTISATION ANNUELLE est constituée de deux parties qui sont A VERSER EN UNE SEULE FOIS AU CREA :**

- **part NATIONALE** : son montant est voté en AGO du CNEAF chaque année pour l'année suivante. Elle est appelée par les CREA dès le 01.01 de chaque année. Elle est reversée en une seule fois par le Trésorier du CREA au CNEAF et ce, au plus tard le 21 juin de l'année.
- **part REGIONALE** : elle varie selon les CREA et est votée chaque année par ses membres en AGO.

Le montant total de la cotisation annuelle à verser auprès des CREA (quand ils existent, ou par exception directement auprès du CNEAF) par chacun de leurs membres DES RECEPTION DE L'APPEL A COTISATION et crédité AU PLUS TARD LE 20 JUIN conditionne pour chaque membre,

- o la présence dans l'annuaire du CNEAF,
- o le bénéfice des tarifs préférentiels aux actions et évènements organisés par le CNEAF (formation « catalogue », TRNTJ et congrès),
- o la convocation et le vote en AGO de l'année suivante et/ou toute AGE.

En conséquence, au 21.06 de l'année en cours, en l'absence de reversement de la part NATIONALE par le CREA d'un de ses membres au CNEAF, ce membre perd cette qualité et

- est radié de l'annuaire du CNEAF,
- ne bénéficie plus des tarifs préférentiels,
- ne sera plus convoqué aux réunions du CNEAF ni ne pourra participer et prendre part aux votes.

3/ Pour tout membre qui n'a pas de CREA de rattachement ou qui a été accepté suite à un recours auprès du CNEAF, seule la part NATIONALE est due ; Les conditions, engagements, avantages et conséquences tels que décrits en point 2/ s'appliquent de la même façon.

(*) les demandes d'adhésion au Collège National des Experts Architectes Français sont soumises à l'avis favorable des membres élus du bureau du Collèges Régional (CREA) concerné -par exception, à l'avis favorable des membres élus du bureau restreint du CNEAF ; suivant un avis favorable rendu, elles sont ratifiées dans l'année de l'adhésion lors d'un Conseil d'Administration ou de l'AG du CNEAF.

➔ **J'atteste avoir pris connaissance et accepté** les points d'information précisés en encadré ci dessus concernant la COTISATION ANNUELLE, ses conditions, engagements, avantages et conséquences.

➔ **Je retourne l'ensemble de ces documents :**

- **s'il existe**, au collège régional de rattachement (à l'attention du président/e animateur/trice REGIONAL),
- **si le CREA de rattachement n'existe pas**, au CNEAF (à l'attention de son président) avec entière copie à l'adresse @ du CNEAF.

Date :

CACHET

SIGNATURE

2024 : membres BUREAUX / CREA & INDIVIDUELS

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/>

COORDINATION PRESIDENTS ANIMATEURS REGIONS : Michèle CHAZAL

CREA HAUTS DE FRANCE

creafhdf@gmail.com

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/hauts-de-france/>

Présidente animatrice : Sophie SOULIER-DEBAVELAERE

Vice-Président : Jacques-Yves DELOBELLE

Vice-Président : Eric GUILLOT

Secrétaire générale : Thérèse DEMANGE

Trésorière : Marie-France CUIGNET

CREA ILE DE FRANCE

creaidf75@gmail.com

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/ile-de-france/>

Président animateur : Claude LEBIGOT

1^{ère} Vice-Présidente : Liliane IDOUX

2^{ème} Vice-Présidente : Chahrazad TOMA-VAstra

Secrétaire Général : Hassan SQUALLI - **Secrétaire générale adjointe** : Sylvie THIENOT

Trésorier : Pierre CROCHELET - **Trésorier adjoint** : Francis LONGUEPEE

CREA ALSACE FRANCHE COMTE

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/alsace/>

Président animateur : Frédéric POKRYWKA

Vice-Présidente (Bas-Rhin) : Laurence BARLIER

Vice-Président (Haut-Rhin) : Gérard COULOMBEL

Secrétaire général : Maurice FREY

Trésorier : Laurence BARLIER

CREA AUVERGNE RHONE ALPES

creaf.ara@creaf.fr

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/rhone-alpes/>

Présidente animatrice : Huguette VERNAY

Secrétaire générale : Véronique DROIN

Trésorier : Jean-Philippe DENIS

CREA OCCITANIE

crea.occitanie@gmail.com

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/occitanie/>

Président animateur : Hervé RODRIGUEZ

1^{ère} Vice-Présidente : Alexandra ACED

2^{ème} Vice-Président (secteur Midi-Pyrénées) : Jean-Louis d'ESPARBES

3^{ème} Vice-Président (secteur Languedoc-Roussillon) : Jean ZACKAREWICZ

Secrétaire générale : Hélène PERPEN - **Secrétaire adjointe** : Laurence RYCKWAERT

Trésorier : Eric TAVEAU - **Trésorier adjoint** : Benoit HOUEL

CREA NOUVELLE AQUITAINE

nacreatf2016@gmail.com

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/aquitaine/>

Présidente animatrice : Céline PETREAU

Vice-Président : François-Xavier DESERT

Vice-Président : Franck KAFTAN

Secrétaire général : François NOGUE

Trésorier : Xavier FRENEAU

CREA OUEST

crea.ouest@architectes.org

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/ouest/>

Président animateur : Pascal MEIGNEN

Secrétaire générale : Jean-Charles HAUMONT

Trésorier : Jean-Emmanuel JAQUARD

INDIVIDUELS / CNEAF & coordination nationale

<https://cneaf.fr/annuaire/categorie/colleges-regionaux/individuel/>

Présidente : Huguette VERNAY

Secrétaire Générale : Sophie SOULIER-DEBAVELAERE

Trésorier : Antoine MARTIN-RIVIERE

Coordinatrice Nationale : Françoise RIEU

Siège du CNEAF :

C/o Société Française des Architectes 247 rue SAINT-JACQUES 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 Courriel : cneaf.experts@gmail.com Site Internet : www.cneaf.fr